

Droits des femmes : des combats inachevés

Les violences faites aux femmes sont nombreuses, s'insinuent dans toutes les sphères de la société, dans toutes les catégories sociales.

Au-delà du constat, de la condamnation et de la légitime émotion, « La Marseillaise » a souhaité lancer le débat pour tenter d'explorer des pistes afin de enrayer, de faire émerger des réponses concrètes.

Aussi notre titre a-t-il donné la parole, jeudi soir dans nos locaux, à des militantes qui oeuvrent au quotidien afin de faire avancer cette cause.

Parmi elles, Véronique Castelain, directrice de la délégation des Bouches-du-Rhône de l'Amicale du Nid.

Isabelle Chaume est pour sa part chargée de mission à SOS Femmes dans les Bouches-du-Rhône, tandis que Daniela Levy est présidente du Collectif 13 Droits des femmes, qui fédère vingt structures.

Quant à Véronique Marrouzé, elle est responsable du Collectif Féminisme Communiste au sein de la fédération PCF des Bouches-du-Rhône.

Faisant part de leurs expériences respectives, toutes affichent la même détermination de poursuivre le combat de l'égalité réelle.

ÉTAT DES LIEUX

Une société dominée par le patriarcat

« Libération de la parole... La formule désormais consacrée évoque un flot de révélations quant aux multiples agressions subies de tout temps par les femmes. Est-elle pour autant de nature à faire reculer les violences perpétrées à l'encontre de ces dernières ? Trop tôt pour l'affirmer, semblent répondre les quatre militantes réunies jeudi soir au siège de « La Marseillaise » pour aborder la question des droits des femmes. Aucune d'entre elles ne doute en revanche que la brèche ouverte dans cette chape de plomb ne soit salutaire. Et ce quoi qu'en pensent, disent ou écrivent ses détracteurs.

« L'excès n'est-il pas dans le déni des violences ? »

Ainsi, comme le relève Véronique Marrouzé (PCF), l'une des craintes avec un mouvement tel que #MeToo résidait dans un « processus de dénonciation », voire de délation. Or, observe-t-elle, « cette parole qui se libère parle surtout de faits », beaucoup plus qu'elle ne livre des noms en pâture. Plutôt satisfaite d'un processus contribuant à « ce que la honte change de camp », celle-ci espère qu'il se poursuive en ce sens.



« Les forces réactionnaires sont prêtes à se remettre en action. Elles ont des moyens que nous n'avons pas forcément les associations. »
Véronique Marrouzé (PCF)

ont toutes tour à tour insisté sur le lien entre les violences et une société marquée par la domination masculine. Véronique Marrouzé n'étudie pas les affaires qui ont récemment aussi éclaboussé la formation politique à laquelle elle appartient. « Nous sommes une structure, avec des hommes et des femmes, qui peut également être traversée par le patriarcat », commente-t-elle ajoutant que « des mesures ont été mises en place » en interne afin d'accompagner les victimes sans néanmoins « se substituer à la justice ».

Pour Daniela Levy (Collectif 13 Droits des femmes), au « contexte particulier » s'ajoute un début d'année 2018 empreint de « brutalité ». Partisane selon ses termes de « l'égalité absolue », elle fustige cette « idée en toile de fond » que les femmes qui osent dénoncer les abus verseraient dans « l'excès ». « Mais de quels excès parle-t-on ? », lance-t-elle. Et si l'histoire ne se répète pas, il semble qu'elle ait parfois tendance à bégayer. Aussi rappelle-t-elle que lorsqu'a été réclamé le droit de vote des femmes, « c'était déjà beaucoup trop ». Quant à la revendication d'un compte bancaire, on a répondu par « pour quoi faire ? » puisque le mari gère en bon père de famille. L'avortement ? « Terriblement excessif », lâche-t-elle non sans ironie. Or, interroge Daniela Levy, « l'excès n'est-il pas dans le déni des violences ? ».

Estimant que « le climat est délétère », elle souligne qu'il suffit « de lire les témoignages pour comprendre le courage qu'il a fallu à ces femmes pour briser le silence ». Ce « phénomène massif » qui s'est révélé, il s'agit aujourd'hui selon elle de « ne pas l'étouffer ».

« Un problème de santé publique majeur »

Les violences se nichent aussi souvent dans la confidentialité des foyers familiaux, au quotidien ou presque. C'est à celle-ci que se confronte Isabelle Chaume à travers les actions de SOS Femmes qui propose « des accompagnements divers, pas uniquement judiciaires ». S'ils peuvent consister en des « mises à l'abri » lorsque la situation l'exige, il importe surtout à l'association de « permettre à ces femmes de pouvoir s'exprimer ». Là encore, libérer la parole est fondamental. Mais pas toujours évident. « Il appartient à la victime de dire ou de ne pas dire, de faire ou de ne pas faire », commente-t-elle.

C'est en ce sens qu'Isabelle Chaume a entrepris de mener une formation en direction des professionnels de santé, via le dispositif « Femina caré », finan-



cé par l'ARS Paca et qui se déploie sur toute la région. Car, souligne-t-elle, « c'est un problème de santé publique majeur » et qui ne concerne pas « strictement les violences conjugales mais l'ensemble des violences faites aux femmes ».

Prostitution : une représentation « enfermée dans une image »

Elle fait ainsi partie, indique Véronique Castelain (Amicale du Nid), « du paysage urbain » tout autant que de l'imaginaire collectif « autour d'une figure qui sidère », que « l'on a enfermée dans une image ». Faisant fréquemment oublier que ceux et celles qui se prostituent sont très souvent « maltraités », La présidente de l'associa-

tion dans les Bouches-du-Rhône indique qu'au-delà de cette « silhouette » que l'on se représente, il n'existe pas « une prostitution » mais qu'il y en a autant que de personnes. Des hommes et des femmes, des étudiants et des personnes âgées, des étrangers, « chacun porteur d'un parcours singulier dont il faut tenir compte dans le processus de réinsertion. Même si, précise-t-elle, il est là encore et toujours question de « domination masculine ». A.M.



1 femme est violée toutes les 8 minutes en France. Toujours dans l'Hexagone, une femme meurt sous les coups de son compagnon tous les 2,7 jours.

Viol : une reconnaissance tardive

Le viol est considéré comme un crime depuis 1980, mais trois quarts d'entre eux deviennent des « agressions sexuelles » devant la Justice. Il faut attendre 1992 pour que le viol conjugal soit reconnu comme un crime.

Loi du 13 avril 2016

Avec ce texte du 13 avril 2016, « pour la première fois dans l'histoire française, la loi interdit tout acte sexuel imposé par l'argent, dépeçait les personnes prostituées et engage la société à leurs côtés, en développant une politique nationale de sortie de la prostitution », salue l'Amicale du Nid. Demeure néanmoins la question de son application effective.

LÉGISLATION

Pour une application effective des textes

« On ne peut pas ignorer qu'il y a eu des avancées » sur le terrain législatif, concède Isabelle Chaume. Qui ajoute également que « les législateurs réfléchissent » et que « des réponses pénales existent », par exemple dans le cas du « viol conjugal (qui) est une affaire criminelle ».

Mais « est-ce suffisant ? », interroge-t-elle immédiatement ensuite, sans tarder à répondre : « Non ».

D'autant qu'en matière de violences conjugales, elle ne doute pas que les chiffres sont très vraisemblablement « minorés ». Sans compter les suicides qui ne sont pas pris en compte dans les enquêtes.

« Le cadre existe »
Si elle ne voit pas d'un mauvais oeil la création de nouvelles lois,



« L'éducation citoyenne est essentielle. Il faut expliquer dès leur plus jeune âge aux petits garçons que les filles n'ont pas à porter leur cartable. »
Isabelle Chaume (SOS Femmes)

PRÉVENTION

Sensibiliser à tout âge

« Il reste un travail énorme à réaliser pour faire évoluer les représentations », estime Daniela Levy. Un sentiment largement partagé aussi bien à la tribune que parmi les participants.

Une conviction s'est à plusieurs reprises exprimée : celle que la sensibilisation doit être pratiquée dès le plus jeune âge. Ainsi, Véronique Marrouzé plaide pour « éduquer et reformer une autre manière de voir la société ».

Dans l'assistance, une personne s'inquiète par exemple de « l'accès des jeunes à la pornographie » : « Il apparaît qu'à 11 ans, un adolescent a déjà visionné au moins un film pornographique. Et cela véhicule une image faussée de la relation à l'autre. Cela pose aussi la question du consentement ».

Revêtant, comme l'exprime elle-même, sa « casquette d'osez le féminisme ! », Daniela Levy affirme que

la pornographie n'est à son sens rien de moins que « du viol tarifé ».

Et pour ce qui est du consentement, elle incite vivement à la lecture des travaux de la philosophe et historienne Geneviève Fraisse pour qui « oui c'est oui et non c'est non est extrêmement réducteur ».

« Si l'on interroge l'inceste, la notion de consentement implique celle de rapport de forces, et donc d'inégalité », poursuit-elle.

« Besoin de reconnaissance »

Au-delà de la jeunesse, Isabelle Chaume préconise « une forme d'éducation citoyenne ». « Lorsqu'une personne est victime de frotements dans les transports en commun, si l'on observe les réactions autour on constate que pas grand monde ne bouge ». Or, juge-t-elle, « les victimes ont besoin de la reconnaissance de nous tous ».

Au fil de l'échange avec la salle, le sujet de la solrèe a été abordé à travers divers aspects. Parmi eux, et faisant écho à une récente tribune, celui de ces femmes qui volent un danger dans la libération de la parole actuellement à l'oeuvre. L'ouvrage d'Andrea Dworkin, « Les femmes

pour les victimes de harcèlement par exemple, elle prône surtout que « l'on puisse déjà utiliser l'existant ». Ce qui n'est pas le cas.

« Le cadre existe. Nous en sommes au cinquième plan triennal », renchérit Daniela Levy. Elle souligne qu'en matière d'égalité salariale, cela remonte à 1982. « Est-ce appliqué ? Non ».

« De nombreuses mesures annoncées par Macron ne sont pas des nouveautés »

Pour Véronique Castelain, la loi du 16 avril 2013 visant à lutter « contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » a indéniablement constitué une étape cruciale. Notamment dans la mesure où elle a entériné le fait que la prostitution « est une violence faite aux femmes et aux hommes et non un métier » et qu'il était essentiel de leur « proposer une insertion sociale et professionnelle ».

Or, encore aujourd'hui, s'extraire de ce milieu s'avère extrêmement compliqué, parce que la plupart du temps « ils n'ont quasiment pas accès aux biens essentiels » et que, des années durant, « ils ont vécu dans un monde parallèle ».

Comme les autres femmes autour de la table, la présidente de l'Amicale du Nid, martèle : « Ce que nous demandons, c'est que la loi soit appliquée de manière immédiate. » Et elle insiste tout particulièrement sur un point : la mise en place, dans chaque département, de commissions réunissant les professionnels concernés afin d'envisager de véritables « parcours de sortie de la prostitution ».

Véronique Marrouzé relève pour sa part qu'un certain nombre de mesures récemment annoncées par Emmanuel Macron afin de lutter contre les violences faites aux femmes « existent déjà et ne sont pas des nouveautés ».

Elle cible en revanche « les zones d'ombre » qui persistent, telle que celle concernant « le délit d'outrage » : « Qu'est-ce que cela signifie ? » ou encore au sujet de la violence qui s'exerce dans le monde du travail.

Sur ce terrain, comme en bien des domaines, se pose la question



« On les accuse d'excès. Mais qui est à l'origine de la libération sexuelle sinon les féministes ? »
Daniela Levy (Collectif 13 Droits des femmes)

de la volonté politique au-delà des déclarations d'intention.

Budget dérisoire

En 2013, la PCF a déposé un projet de loi de 115 articles. Or, l'Assemblée nationale n'a pas eu, ou pas pris le temps de l'examiner. Véronique Marrouzé explique que la parti envisage d'en retirer dix propositions phares et de les soumettre à nouveau à la représentation parlementaire en juin prochain.

Daniela Levy pointe en outre le fait qu'en matière de droits des femmes, c'est un Secrétariat d'Etat qui a vu le jour en lieu et place du ministère qui existait jusque là. Tout sauf anodin.

Quant aux moyens financiers alloués à cette cause, ils sont eux aussi bien en deçà des enjeux, pour ne pas dire dérisoires : 0,006% du budget global de l'Etat, indique-t-elle. « Quand la France y consacrerait 50 milliards de euros, l'Espagne, elle, a débouqué un milliard sur cinq ans. Ce qui montre bien que le sujet n'est pas considéré comme légitime », ajoute-t-elle. A.M.



« Nous sommes confrontés à un développement de la prostitution sur Internet. Il s'agit d'un phénomène massif. »
Véronique Castelain (Amicale du Nid)